

COMMUNE DE MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016 À 18 HEURES (salle des délibérations)

Présents : Daniel CHAMBON, Chantal PAJOT-HELLEBOID, Lucienne FRANÇOIS, Laurent COUDENE, Ludovic ASTIER, Roland VALLIER, Suzanne DUBOULOZ, Nathalie BOUSCHON, Bernard ASTIER, Marie-Josèphe GAMONDES, Alain FERRERI.

Représentés : Sébastien PLANCHETTE par Daniel CHAMBON, Alain MOREELS par Lucienne FRANÇOIS, Emmanuel MOULIN par Nathalie BOUSCHON, Carine CHAMBON par Chantal PAJOT-HELLEBOID.

Secrétaire de séance : Lucienne FRANÇOIS.

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2016.
Adopté à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

Durée d'amortissement SDE 07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- De constater la dette accumulée à l'égard du SDE 07
- De procéder au remboursement des opérations dont la participation est supérieure à 2 500,00 € sur une période de 10 ans maximum
- D'amortir cette subvention d'équipement sur une durée de 10 ans

Décisions modificatives : budget COMMUNE (DM 02-2016)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT	Intitulé de la ligne	DEPENSES	RECETTES
63512	Taxes foncières	- 2 000,00	
65548	Autres contributions	5 840,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		3 500,00
7788	Produits exceptionnels divers		340,00
TOTAL		3 840,00	3 840,00

INVESTISSEMENT	Intitulé de la ligne	DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	200,00	
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	- 5 544,00	
2041582	Autres grpts – Bâtiments et installations	10 744,00	
21534 (041)	Réseaux d'électrification	5 344,00	
238 – 75	Avances versées commandes immo. Incorp.	5 344,00	
168758	Dettes – Autres groupements		10 744,00
238 (041)	Avances versées commandes immo. Incorp.		5 344,00
TOTAL		16 088,00	16 088,00
TOTAL		19 928,00	19 928,00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Subvention – sortie « patrimoine ardéchois » - classe de maternelle

L'école organise le 19 octobre 2016 pour les élèves de maternelle (TPS, PS, MS et GS) une journée au château de Vogüe.

Cette sortie concerne 23 élèves et les frais engagés s'élèvent à 274,00 €.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de cette sortie « patrimoine ardéchois » le conseil départemental participe à hauteur de 159,00 € sous réserve que la commune apporte une aide minimale de 5,00 € par élève, soit 115,00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune apporte une aide financière de 115,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Régie municipale « chaufferie bois »

Modification de l'article 10 « Révision de prix » du contrat d'abonnement

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat de fourniture d'énergie et notamment son article 10 noté ci-dessus ainsi que la délibération du 23 septembre 2015 réévaluant les termes R1 (consommation) et R2 (abonnement).

Les formules de révision concernant l'élément variable R1 relatif à la consommation et l'élément fixe R2 relatif à l'abonnement utilisent des indices de révision.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer au 1^{er} octobre prochain une révision du prix de l'énergie fournie par la chaufferie bois ainsi qu'il est prévu dans les conventions avec les utilisateurs.

Les modalités de révision sont prévues dans ces conventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ces propositions de prix avec effet au 1^{er} octobre 2016 à savoir :
 - La consommation R1 à 48.22 euros HT/MWh ;
 - L'abonnement R2 à 64.43 euros HT/KW.
- MANDATE le Maire pour passer l'avenant correspondant avec les différents bénéficiaires.

Les factures seront établies trimestriellement et à terme échu.

PERSONNEL

Taux horaire pour travaux en régie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les employés des services techniques municipaux sont amenés à réaliser des travaux d'entretien de voirie et du patrimoine.

Dans le cadre des directives des services de l'état ces travaux réalisés mettant en œuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le taux horaire moyen des agents de la filière technique à 13,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **décide** :

- de fixer le taux horaire moyen des agents de la filière technique dans le cadre des travaux en régie à 13,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Mme Lucienne FRANÇOIS
Secrétaire de séance,



M. Daniel CHAMBON
Maire,

